





Renault Lardy

Amiante chez Renault : réagissons aux mauvais coups de la direction

Nous avons été contactés par un camarade du comité amiante qui nous alerte sur la situation décrite ci-dessous. L'amiante chez Renault est depuis plusieurs décennies un problème et plusieurs procès ont déjà eu lieu. Nous reproduisons ci-dessous cette alerte concernant la famille d'une victime qui doit mener une bataille juridique contre Renault. Nous faisons appel à votre solidarité par le biais d'une collecte organisée ce midi à la descente de la cantine.

Amis et camarades de Renault,

Nous tenons à vous informer d'un mauvais coup de la direction de Renault contre la famille d'une victime de l'amiante et solliciter votre aide, car le problème posé nous concerne tous.

Notre collègue, Monsieur Eric Cavé, qui était électromécanicien de maintenance est décédé le 3 août 2010 d'un cancer broncho-pulmonaire provoqué par son exposition à l'amiante chez Renault. Il avait 53 ans. La caisse primaire de Sécurité sociale a reconnu le caractère professionnel de sa maladie et de son décès et a attribué une rente de conjoint survivant à sa veuve.

Son épouse a, en conséquence, engagé une action en justice devant le tribunal des affaires de la Sécurité sociale de Nanterre qui, le 23 juillet 2014, a reconnu la "faute inexcusable de l'employeur", majoré la rente de conjoint survivant et accordé une indemnisation « symbolique » des préjudices subis par le défunt et ses ayants droit.

La direction de Renault a quand même fait appel. Incapable de convaincre les magistrats qu'elle avait informé et protégé efficacement ses salariés, elle a préféré fuir ses responsabilités en contestant carrément l'origine professionnelle de ce cancer et du décès pourtant reconnus à ce titre depuis 7 ans par la Sécurité sociale!

Malheureusement, la cour d'appel de Versailles l'a suivie... Après les souffrances de la maladie et du deuil, c'est une nouvelle épreuve morale et financière que la direction choisit d'imposer à cette famille. C'est aussi le rodage d'une stratégie judiciaire cynique à laquelle risquent de se heurter d'autres victimes et d'autres familles, notamment chez Renault mais aussi ailleurs.

On ne peut pas en rester là.

Une chance très sérieuse existe de faire casser cet arrêt par la Cour de cassation avec le soutien de l'Addeva 93. C'est pourquoi nous nous permettons de faire appel à votre solidarité financière. Devant la Cour de cassation, seuls des avocats agréés sont habilités à plaider. L'ensemble de la procédure coûte environ 3500 euros. Si chacun d'entre nous se sent concerné, il ne devrait pas être difficile de réunir cette somme. J'ai absolument besoin de votre aide aussi pour informer et solliciter tous les salariés et anciens salariés de Renault que vous connaissez.

Merci de tout ce que vous pourrez faire en ce sens.

Amicalement

André Lancteau, pour le comité des salariés de Renault contre l'amiante.

Vous pouvez participer à la collecte par chèque à l'ordre de l'ADDEVA93 (voir verso) ou par espèces. Laissez vos coordonnées si vous voulez recevoir un reçu fiscal : l'association étant reconnue d'utilité publique, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du versement.

Le scandale de l'amiante

100 000 cas déclarés d'ici 2025 : un chiffre qui place le scandale de l'amiante à la première place des catastrophes sanitaires du pays.

Car si l'on sait depuis des décennies que cette fibre (que l'on retrouve dans de nombreux bâtiments mais qui a aussi constitué un mode de « protection » thermique largement répandu dans l'industrie) tue, il a fallu de longues batailles pour qu'elle soit interdite, puis retirée, dans la plupart des cas, des bâtiments. Le patronat a d'abord nié la dangerosité de ce matériau, avant de s'opposer à ce que les cancers liés soient reconnus comme des maladies professionnelles afin d'éviter d'être reconnu coupable d'une faute inexcusable.

Pendant trop longtemps, ce sont les intérêts financiers des entreprises qui ont primé sur la santé publique dans ce dossier. Aujourd'hui encore, les entreprises (dont Renault) contestent les décisions de justice qui leur sont défavorables.

Les drames de travailleurs morts avant leur retraite et de leur famille sont trop nombreux pour que ce scandale en reste là.

Chez Renault, toujours d'actualité

Après avoir menti pendant des années aux salariés sur la présence d'amiante dans les bâtiments et les pièces automobiles, la direction trouve le moyen d'attaquer un jugement qui reconnaît sa faute inexcusable.

Au-delà du pourvoi en cassation sur ce dossier destiné à rétablir les droits de la famille d'une victime, il s'agit d'empêcher une jurisprudence de s'établir qui permettrait à Renault de se dédouaner de ses responsabilités. Malheureusement, la période de latence des maladies dues à l'amiante étant élevée (plus de 10 ans entre l'exposition et la déclaration de cancer), de nouveaux cas se présenteront dans les années à venir. C'est pourquoi, il est important pour nous tous de faire définitivement condamner en justice les employeurs responsables de ces drames.

D'autant plus que des doutes existent sur d'autres matériaux comme les Fibres Céramiques Réfractaires, les nanoparticules,...

ADDEVA 93 (Seine-Saint-Denis et Ile-de-France)

L'ADDEVA 93 est rattachée à l'ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante) et suit les dossiers amiante en Ile-de-France.

L'Andeva regroupe des victimes, des familles, des syndicalistes, des mutualistes, des personnes concernées par l'amiante.

Elle travaille avec des conseillers techniques (médecins, préventeurs, chercheurs) et des juristes.

C'est une association nationale mais aussi un réseau d'une soixantaine d'associations locales. Ces associations se sont souvent créées dans des villes où des entreprises ont exposé de nombreux salariés à l'amiante. Cette exposition professionnelle est à l'origine de nombreuses maladies. Par ailleurs, des victimes qui ont été touchées ailleurs que dans une entreprise, prennent également contact avec l'ANDEVA.